



EDITO

AIDE AUX AIDANTS

CHEZ CES GENS-LÀ, MONSIEUR, ON NE PENSE PAS, ON COMPTE

Nous pensions assister à une négociation à l'UCANSS le 26 novembre dernier.

Nous pensions négocier dans l'intérêt du personnel et voir l'employeur s'émanciper des déclarations d'intention sur un sujet d'actualité aussi important que celui de l'aide aux aidants !

J'ai interrogé l'UCANSS : de quoi est-elle prête à discuter mais surtout est-elle prête à sortir d'une vision mesquine et comptable pour montrer que la solidarité ne se limite pas aux relations entre salariés, mais peut impliquer l'employeur !

J'ai été révolté par ce que j'ai entendu !

De toute évidence, l'UCANSS ne se sent pas concernée par les fragilités des salariés !

C'était déjà visible lorsque nous parlions de reconnaissance salariale au profit des salariés, l'alibi de l'agrément était alors pratique !

Pour les aidants, l'UCANSS veut jouer « l'épiciier » en saupoudrant les salariés de mesurette à moindre coût !

En effet, d'après les études, tous secteurs confondus, 1 salarié sur 5 est un aidant. Rapporté au régime général, environ 30 000 salariés seraient concernés de sorte qu'avec une enveloppe de 2M d'euros, l'UCANSS prévoit en fait d'accorder 66 euros/salarié.

Si le périmètre des aidants est étendu aux situations profitant aux enfants malades et/ou handicapés, cette part diminue encore.

Que peut apporter comme plus-value une négociation bloquée par le COMEX de l'UCANSS à la seule mise en œuvre des mesures prévues par la loi ?

« Si le radical c'est l'idéal, oui je suis radical ! » (Victor Hugo).

Comme je l'ai indiqué dans la déclaration préalable, le SNFOCOS n'entend pas se limiter au plancher légal du haut degré de solidarité (2% des cotisations) ! Nous étions la seule organisation syndicale disposant d'un projet en la matière et nous le défendons parce que la défense du personnel est dans notre ADN !

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :

Edito : Aide aux aidants - Chez ces gens-là, Monsieur, on ne pense pas, on compte

Page 2 :

Aide aux aidants
Déclaration préalable à la RPN du 26 novembre 2019

Page 3 :

Branche Maladie
Déclaration préalable à l'NC du 27 novembre 2019

Page 4 :

Formation professionnelle
Vers un accord ?

Page 5 :

SNFOCOS Hauts de France
AG du 21 novembre 2019

Page 6 :

CAF 13 - Elections
professionnelles CSE

URSSAF Ile de France
Lancement des élections
professionnelles

Page 7 :

Réforme des retraites
Mobilisation des cadres
de la Sécurité sociale !

Page 8 :

Elections professionnelles
Les premiers résultats
dans les DRSM
Agenda



AIDE AUX AIDANTS

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA RPN DU 26 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Directeur,

Vous le savez, le SNFOCOS revendique depuis plusieurs années la mise en place de garanties en matière de dépendance, notamment au niveau de la CAPSSA.

La question des aidants familiaux n'est donc pas un thème nouveau pour nous, c'est un combat cardinal. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre l'actualité : témoignages, colloques, sondages, rapports, évolutions législatives sont autant de supports dans lesquels le thème de l'aide est abordé.

Le SNFOCOS a été un acteur majeur de la création des régimes de prévoyance (CAPSSA) et de complémentaire santé au profit du personnel (passé, présent et futur) des organismes de sécurité sociale. Il est donc fondamental pour nous de poursuivre notre action en portant auprès de vous et des autres organisations syndicales un projet d'ensemble.

En effet, depuis sa publication en mai 2019, la loi en faveur des proches aidants crée une obligation de négocier sur le sujet tous les 4 ans au niveau des branches. Selon nous, cette obligation doit être l'occasion d'aller plus loin et d'initier un cycle de négociation pour :

- Organiser et développer le don de jours en instituant un cadre national harmonisateur
- Instituer un fonds de solidarité
- Définir des mesures appropriées pour accompagner les aidants.

Sans entrer dans le détail, organiser et développer le don de jours procède, selon nous, de deux axes :

- préciser les modalités d'application concrètes de la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 en offrant un cadre clair et complet ;
- élargir le périmètre des personnes proches du

salarié pouvant ouvrir droit à l'octroi de don de jours pour le salarié aidant (c'est-à-dire la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne de son entourage).

En instituant un fonds de solidarité, nous sécuriserions davantage les salariés aidants dont le nombre devrait croître ces prochaines années.

Enfin, définir des mesures pour accompagner les aidants, cela s'entend d'aides financières, de mesures d'accompagnement (dont l'accès à la formation professionnelle et le droit au répit), de sensibilisation du personnel. S'agissant des mesures d'accompagnement, le SNFOCOS tient à insister sur 2 points :

- c'est une manière de matérialiser la RSO (Responsabilité Sociale des Organismes) et de la faire sortir des déclarations d'intentions
- c'est l'opportunité de s'appuyer sur le savoir-faire et l'expertise des assureurs qui gèrent notre complémentaire santé ou d'autres prestataires comme l'OCIRP.

Vous l'aurez compris Monsieur le Directeur, **le SNFOCOS n'entend pas se limiter au 2% du Haut Degré de Solidarité. Nous sommes ici déterminés à revendiquer et à conquérir de nouveaux droits pour l'ensemble du personnel !**

La délégation du SNFOCOS



BRANCHE MALADIE

DÉCLARATION PRÉALABLE À L'INC DU 27 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Directeur,

Lors de la précédente INC, le projet PLEIADE a été présenté et à l'époque, la CNAM indiquait que :

- elle souhaitait retenir 10 à 15 pôles prenants,
- le périmètre de chaque plateforme n'avait pas encore été calibré,
- la répartition des caisses n'avait pas encore été décidée...

Il semble que la CNAM ait finalement revu la voilure à la baisse.

Nous nous étonnons qu'un point détaillé ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de la présente INC dès lors que ce redimensionnement aura un impact significatif sur les organismes du réseau.

Aujourd'hui, c'est la complémentaire santé solidaire qui nous est présentée...postérieurement à sa mise en place dans le réseau ! La présentation de l'impact de ce dispositif sur le personnel est plutôt laconique.

Surtout, cette présentation ne prend pas en compte le chevauchement des chantiers de réorganisation et de restructuration qui impactent nos collègues dans les accueils : des mutuelles au RSI, les évolutions du réseau se répercutent systématiquement sur le personnel des accueils qui doit constamment s'adapter.

Mais, plus avant, l'accueil devient de plus en plus un service de production qui ne se limite pas à orienter les assurés. Nos collègues des accueils instruisent des dossiers (au cas présent le dossier de complémentaire santé solidaire).

Cette évolution est d'autant plus marquée que nous constatons que, dans certaines caisses, le personnel de l'accueil instruit et liquide des dossiers d'indemnités journalières dits simples.

Nous nous interrogeons : s'agit-il d'initiatives locales ou de consignes de la CNAM ?

En tout état de cause, nous réclamons que la montée en compétence du personnel des accueils de la branche Maladie soit reconnue et matérialisée financièrement, notamment via des parcours professionnels !

Monsieur le Directeur, nos collègues de la branche Maladie, qu'ils soient dans les CPAM, les services médicaux ou ailleurs, témoignent d'un travail privé de sens, d'une perte de repères, d'une cohésion atomisée, et parfois d'un service public sacrifié quand ils pensent à la tendance lourde de restructuration qu'ils subissent depuis plusieurs années.

Les intégrations de régimes, le virage numérique, le développement de Maisons France Service (après avoir assisté à la fermeture des sites d'accueil) et désormais l'extension des possibilités de fusion entre CPAM et CAF sont autant de sources d'inquiétudes de salariés qui subissent une surcharge de travail, et souffrent de sentiments allant de la démotivation au ressentiment, voire à l'inquiétude sur le devenir de leur emploi.

Monsieur le Directeur, le personnel a besoin de stabilité pour retrouver du sens et des repères, et de reconnaissance des efforts continus qu'ils réalisent chaque jour.

Pour restaurer l'équilibre dans les activités quotidiennes des salariés, nous réclamons des moyens humains et financiers pour que la branche Maladie, à laquelle nous sommes fiers d'appartenir, retrouve de sa superbe et de son attractivité !

La délégation du SNFOCOS



FORMATION PROFESSIONNELLE

VERS UN ACCORD ?

Une nouvelle victoire pour le SNFOCOS ...

Depuis plusieurs mois, le SNFOCOS revendique un droit opposable à la formation lors des négociations en cours au niveau de l'UCANSS.

Le projet d'accord examiné lors de la réunion de négociation du 20 novembre dernier vient consacrer nos efforts en instituant une « **garantie individuelle d'accès à la formation** ». Selon les termes du projet : « *Le salarié bénéficie d'un droit d'accès à la formation, dans des conditions plus favorables que celles prévues par la loi, qui lui permet de maintenir son employabilité et de développer ses compétences.*

Le bénéfice d'une formation est ainsi garanti à tous les salariés présents qui n'en auraient pas suivi depuis 4 ans. Celle-ci intervient dans l'année suivant cette période de 4 ans. [...]

Les actions de formation [...] sont celles qui permettent au salarié d'acquérir de nouvelles connaissances ou compétences. Elles sont inscrites au plan de développement des compétences de l'organisme. »

C'est dans ce cadre que les projets de transition pourront être financés par l'organisme employeur...sous réserve d'avoir l'accord de l'employeur !

...mais une victoire qui doit en appeler d'autres !

Plus largement, si le volet accompagnement du salarié s'étoffe dans le projet de l'UCANSS, il demeure perfectible :

- pour le conseil en évolution professionnelle, l'absence pourra être portée à une journée lorsque l'éloignement de l'organisme dispensateur le justifiera. A ce stade, l'UCANSS estime qu'il est possible de se fier au bon sens des directeurs pour appliquer le texte, ce qui ne nous satisfait pas !
- pour l'entretien professionnel, il faut différencier le fond de la forme. Sur le fond, le contenu de l'entretien professionnel tel qu'inscrit dans le projet d'accord va dans le bon sens puisqu'il en fait un vrai temps d'échanges et d'information. Sur la forme, il n'est pas concevable d'accepter une offre moins-

disante (« tous les 6 ans, au moins 2 entretiens professionnels et un entretien de bilan » au lieu d'un entretien professionnel tous les 2 ans). C'est d'autant plus inacceptable que l'UCANSS ne prévoit pas d'octroyer des moyens pour former les managers ni même d'homogénéiser les pratiques locales. Cette position reviendrait à creuser les différences de traitement : selon l'appétence du manager, selon les moyens des organismes locaux, selon les priorités locales, selon une variété de facteurs, les salariés d'un même organisme n'auraient pas accès au même niveau d'information !

- pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), le projet de l'UCANSS est dans l'esprit de la réforme : elle « s'inscrit dans une démarche de gestion des mobilités transverses et interbranches » ainsi que l'UCANSS a écrit. C'est à la CPNEFP que l'accord donne la main.

Des revendications maintenues !

Quant à l'abondement du CPF, l'insatisfaction demeure puisque le projet de l'UCANSS n'a pas évolué. Le parti pris de l'UCANSS demeure éloigné de nos ambitions. Nous considérons qu'il existe des publics cibles parmi les salariés, ce pourquoi nous revendiquons depuis le début de la négociation des mesures spécifiques au profit de catégories spécifiques de salariés éloignés de l'accès à des formations, plus particulièrement les salariés soumis à des engagements familiaux (salariés en situation de monoparentalité ou d'aidant familial). L'UCANSS veut laisser à la CPNEFP le soin de fixer les priorités d'une année sur l'autre, alors même que dans son projet elle cible désormais les salariés de niveaux 1 et 2.

L'UCANSS prévoit que la réunion du 3 décembre prochain fasse office de réunion conclusive et souhaite qu'une date de signature soit organisée le 17 décembre.

A charge pour l'UCANSS de faire évoluer son projet car à ce stade, le manque d'ambition qui le caractérise n'est pas satisfaisant !

Chafik El Aougri, Secrétaire en charge de la Formation Professionnelle

SNFOCOS HAUTS DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 NOVEMBRE 2019



Ce jeudi 21 novembre 2019, les camarades SNFOCOS des Hauts de France se sont réunis pour leur Assemblée Générale aux côtés de Jean-François DUFLO, Secrétaire général de l'UD du Nord, Jean-Baptiste KONIECZNY, Secrétaire général de l'UD du Pas de Calais et Eric GAUTRON, Secrétaire National du SNFOCOS.

Ce fut l'occasion de rappeler avec nos militants la liste des menaces qui pèsent sur la Sécurité sociale :

- ✓ le rapport Lecoq pour la branche AT/MP,
- ✓ la COG de la « dernière chance » (dixit M. REVEL) pour le réseau UGECAM
- ✓ le projet « France recouvrement » dans les URSSAF ,
- ✓ les fusions/mutualisations à l'Assurance Maladie (fusion des DRSM, projet PLEIADE...)



Menaces non exhaustives auxquelles s'ajoutent les surprises du PLFSS de 2020 qui prévoit « l'élargissement des possibilités de créer des caisses communes de Sécurité sociale », c'est-à-dire des mutualisations interbranches, CAF & CPAM, par exemple.

Est-il besoin de le rappeler, FO a voté contre ce PLFSS qui ne finance pas la Sécurité sociale.

La classification a été aussi abordée, un an jour presque jour pour jour après le début des négociations qui n'en finissent plus de piétiner et qui laissent encore planer des dangers sur bon nombre de cadres.

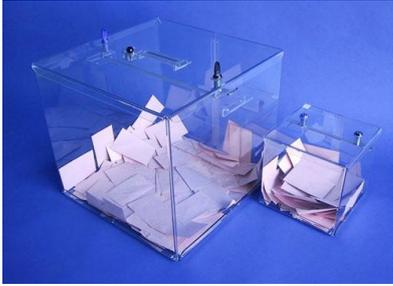
Les adhérents ont élu à l'unanimité : Valérie DEMARETZ secrétaire du syndicat départemental SNFOCOS du Pas-de-Calais et Jean-Paul CHARLEMAGNE comme secrétaire adjoint. Thierry Lourme et Philippe BOROWCZAK comme secrétaire et secrétaire adjoint du syndicat départemental SNFOCOS du Nord. Frédéric RYBACK et Brigitte SAUTY élus trésorier et trésorier adjoint des deux syndicats départementaux.



Valérie Demaretz et Jean-Paul Charlemagne sont en outre délégués régionaux du SNFOCOS et Jean-Philippe Bourel membre du bureau national.

Félicitations à nos camarades qui œuvrent pour la défense des intérêts individuels et collectifs des cadres des Hauts-de-France sous la bannière du SNFOCOS, ainsi qu'aux camarades de la région fortement impliqués dans toutes nos instances nationales.

[Retrouvez les photos de cette Assemblée Générale sur le compte Flickr du SNFOCOS](#)



CAF 13 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CSE

LE COMBAT DU SNFOCOS LARGEMENT SOUTENU PAR LES ÉLECTEURS DE LA CAF 13

Les résultats des élections CSE de la CAF 13 sont tombés :

Pour le collège Cadres le **SNFOCOS remporte 5 postes d'élus titulaires et 5 postes d'élus suppléants** avec 46,34 % des votants (sur 9 postes à pourvoir).

FO remporte pour le collège Employés 7 postes d'élus titulaires et 6 postes d'élus suppléants (dus aux ratures) avec 41,07 % des votants (sur 14 postes à pourvoir).

Le groupe FO/SNFOCOS est donc une nouvelle fois majoritaire avec 12 élus titulaires et 11 élus suppléants, sur les 23 postes à pourvoir dans notre organisme.

Malgré la campagne de dénigrement effectuée par notre Direction Générale et la CGT, sur notre action toujours en cours sur la demande de régularisation de l'écrtage des agents et des cadres de la CAF13 des 3 dernières années, et celle du maintien de nos avantages locaux dus à nos spécificités, le SNFOCOS CAF13 a démontré une nouvelle fois qu'il avait le soutien par les urnes d'une très grande majorité des cadres de notre Organisme, et qu'au niveau des employés c'était la même chose.



URSSAF ILE DE FRANCE

LANCEMENT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Ce mercredi 27 novembre nous avons lancé, avec les camarades de l'URSSAF Ile-de-France, les élections au CSE qui se dérouleront du 2 au 9 décembre.

Comme nos camarades l'ont dit à leurs collègues dans leur profession de foi, *« le SNFOCOS prône le dialogue et la concertation. L'indépendance est une valeur fondamentale de notre action. Pour chaque texte, chaque accord soumis aux instances représentatives du personnel, le SNFOCOS choisit de dialoguer pour construire, de négocier pour obtenir ».*

Oui nous sommes bien une troisième **voie** à côté de ceux qui ne signent aucun accord et ceux qui signent au détriment des intérêts des salariés. Surtout, le SNFOCOS est la **voix** des cadres, seul à les défendre face à notre employeur qui malmène cette catégorie comme on l'a vu à la négociation sur la classification.

Votez SNFOCOS c'est déjà défendre les cadres.

Eric Gautron, Secrétaire National en charge de la Communication et de la Syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance

[Voir l'album photos dédié de cette réunion sur notre compte Flickr](#)



RÉFORME DES RETRAITES



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

MOBILISATION DES CADRES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !

**TOUS ENSEMBLE, AU SEIN DE FORCE OUVRIÈRE,
MOBILISONS-NOUS CONTRE LE SYSTÈME UNIVERSEL DE
RETRAITES QUI NE FERA QUE DES PERDANTS !**



**LE SNFOCOS APPELLE À FAIRE GRÈVE
À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE PROCHAIN CONTRE LA
RÉFORME PRÉVUE PAR LE GOUVERNEMENT**



EN **FORCE** EN **FORCE** EN **FORCE** EN **FORCE**
POUR NOS POUR NOS POUR NOS POUR NOS
RETRAITES RETRAITES RETRAITES RETRAITES
EN **FORCE** EN **FORCE** EN **FORCE** EN **FORCE**
POUR NOS POUR NOS POUR NOS POUR NOS
RETRAITES RETRAITES RETRAITES RETRAITES
EN **FORCE** EN **FORCE** EN **FORCE** EN **FORCE**

[Retrouvez en ligne les revendications déposées par FO sur le site de FORCE OUVRIERE](#)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LES PREMIERS RÉSULTATS DANS LES DRSM

DRSM HAUTS DE FRANCE :

Sur les 16 postes du CSE :

Cadres 2 FO : 1 FEC + 1 SNFOCOS/2 postes

PC : 1 FO SNFOCOS/3 postes

Employés : 9 FO/11 postes

Ces résultats sont partiels, d'autres résultats sont encore en attente

AGENDA

3 décembre :

RPN Formation professionnelle

5 décembre :

Grève interprofessionnelle

10 décembre :

RPN Classification des employés et cadres

17 décembre :

RPN Salaires 2020

13 janvier :

Journée DRIF

15 janvier :

Journée ARS à la Confédération FO

21 janvier :

CPP Encadrement

NOS PARTENAIRES

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



OCIRP
protéger. agir. soutenir



AG2R LA MONDIALE

GRUPE AESIO

**SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX**



NOS PHOTOS SONT SUR FLICKR